



**AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT FORESTIER**  
**ANAFOR**

BP 1341 YAOUNDE Rue CEPER /Tél. (237) 221 03 93/ Fax (237) 221 53 50  
Société à Capital Public au Capital Social de 500 000 000 F CFA  
M 029000009331 –FRC- YAO 1/04-1135 SCP

N° 1457/L/ANAFOR/DG/DCC/SKPP

Yaoundé, le 22 SEPT 2015

**LE DIRECTEUR GENERAL**

*The General Manager*

*A/To*

**MONSIEUR ZE MEKA**  
**DIRECTEUR EXECUTIF DE L'OIBT**  
**ITTO 5F, PACIFICO-YOKOHAMA**  
**111, MINATO-MIRAL, NISHI-KU**  
**YOKOHAMA 220-0012**  
**JAPAN**

**Objet** : Soumission du rapport d'achèvement  
du Projet PD 21/98 Rév. 2(F) Sikop II.

**Monsieur le Directeur Exécutif,**

A la faveur de la dernière période de prorogation de la durée d'exécution du projet PD 21/98 Rév. 2(F) Sikop II (Mars 2015-Août 2015) toutes les activités retenues ont été réalisées.

En conséquence, j'ai l'honneur par la présente de vous soumettre le rapport d'achèvement ci-joint dudit Projet.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Exécutif**, l'expression de ma déférente considération./-



*Bekolo Bekolo*

ITTO mail/fax/e-mail/by hand			
Date: 22/09/15			
File: PD 21/98 Rév. 2(F)			
Executive Director	Info.	Action	Per/date
Management Services			
EIMI			
Forest Management		✓	
Forest Industry			
Communications Unit			



---

**Rapport d'achèvement du projet PD21/98 Rev. 2(F) intitulé  
"Aménagement Forestier, Participation des Communautés  
et Utilisation Durable de la Région Forestière de Sikop  
(Région du Littoral, Cameroun, Phase II).**

---

**GOUVERNEMENT HOTE : CAMEROUN**

**AGENCE D'EXECUTION : Agence Nationale d'Appui au  
Développement Forestier  
(ANAFOR)**

# NUMERO DE SERIE : PROJET PD21/98 Rev. 2(F)

**DATE DE LANCEMENT DU PROJET** : 1<sup>er</sup> Juillet 2000 (début phase II), puis 1<sup>er</sup> Août 2009 (phase II) pour la période de prorogation après évaluation à mi-parcours de Février 2009.

**COUT DU PROJET** : 1.289.007 \$EU dont 647.517\$EU pour l'OIBT et 641.490\$EU pour le Cameroun.

Mais pour la période de prorogation (Août 2009- Septembre 2015), le reste budgétisé étant :

OIBT	375.249 \$ EU
Cameroun	218.960 \$ EU
<b>TOTAL</b>	<b>594.209 \$ EU</b>

## **PERSONNEL TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE** :

Il s'agit du personnel utilisé depuis le début de la phase II du projet (Août 2000) :

**BATOUM Thémotio** : Coordonnateur du projet jusqu'en Novembre 2002

**MASSE Bienvenu** : Chef de volet agricole et agro-forestier jusqu'en Novembre 2002 et Coordonnateur du projet de Décembre 2002 à la fin de l'exécution du projet.  
**Email : massebienvenu 2012@yahoo.fr**

**Mme ONANA née MEKONGO Marie Hortange** : Chef de volet touristique, puis Coordonnateur Délégué jusqu'en 2001

**ONONEMANG AVOULOU Roland** : Ingénieur des Eaux et Forêts Aménagiste, Septembre 2009 – Septembre 2012

**YAKO TEGACHUANG Yannick** : Ingénieur des Eaux et Forêts Aménagiste, Février 2013 – Mai 2014

**NTAMANG Pierre Alex** : Technicien des eaux et Forêts jusqu'à l'évaluation à mi-parcours

**TABI Pierre :** Technicien Supérieur des Eaux et Forêts  
jusqu'à l'évaluation à mi-parcours

**BEMGA Charles :** Technicien Supérieur des Eaux et Forêts  
jusqu'en Mai 2014

**DJANAL Jean Pierre :** Technicien Supérieur des Eaux et Forêts  
(2009-2012)

**BILLONG Jean Thomas :** Technicien Supérieur des Eaux et Forêts  
jusqu'en Mai 2014

**Responsables des Cellules forestières des 03 Communes partenaires :**

- NDJEBAT Etienne
- IKOULA Emmanuel
- BIMAÏ Jean Pierre

**Coordonnées Agence d'exécution :**

ANAFOR (Agence Nationale d'Appui au développement Forestier)

**BP :** 1341 Yaoundé, Rue CEPER

**Tél. :** (237) 222 21 03 93

222 21 03 91

222 21 41 87

**Fax. :** (237) 222 21 53 50

**Site Web:** [www.anafor.cm](http://www.anafor.cm)

**Lieu et date de production du rapport :** Yaoundé, le 15 Septembre 2015

# TABLE DES MATIERES

<b>Sommaire</b>	<b><u>Pages</u></b>
Résumé analytique	1
1. Identification du projet	4
1.1 Contexte	
1.2 Origines et problème	5
2. Objectifs et stratégie d'exécution du projet	7
3. Performance du projet	16
4. Résultat du projet, participation des bénéficiaires visés	19
5. Bilan et analyses	24
6. Enseignements dégagés	25
7. Conclusion et recommandation	
Annexe 1 : Etat financier du projet	
Annexe 2 : Etat de trésorerie du projet	

## RESUME ANALYTIQUE

Le Projet PD 21/98 Rev. 2(F) SIKOP II s'est exécuté dans une zone d'une superficie d'environ 46 000 ha, à cheval entre trois arrondissements du Département de la Sanaga-Maritime, région du Littoral au Cameroun.

Sa conception était basée sur les applications des principaux résultats suivants issus de la première PD 22/93 Rev. 4(F) :

- Un micro-zonage déterminant un domaine permanent constitué d'une forêt communale et d'une zone de conservation, un domaine non permanent constitué de zones agricoles et les futures forêts communautaires.
- Un plan d'aménagement et plan d'opérations de la forêt communale.
- Une structuration du monde paysan donnant lieu à une organisation viable dotée d'un centre de formation et d'une case à vocation touristique.
- Un manuel de valorisation du potentiel touristique.

Le problème à résoudre était de parvenir à travers l'exploitation des résultats ci-dessus à une exploitation judicieuse et durable du potentiel forestier, une amélioration de la production agricole par des paysans organisés et une valorisation des atouts touristiques.

De cette exploitation attendue a découlé la formulation de trois objectifs concernant le développement forestier, le développement agricole et agro-forestier et le développement touristique.

La stratégie adoptée a consisté en une approche intégrée mettant en œuvre de façon harmonieuse les activités relevant des secteurs forestier, agricole et touristique dans le cadre d'un aménagement polyvalent de la région de SIKOP.

L'exécution du projet partie sur cette base en juillet 2000 a connu une suspension de ses activités de novembre 2003 à juillet 2009. Elle était liée à des problèmes de gouvernance dans un contexte marqué par une longue mutation de l'Agence d'exécution (ONADEF en ANAFOR) imposée par la revue institutionnelle du secteur forestier camerounais.

L'évaluation à mi-parcours qui, en février 2009 a précédé la relance des activités, a décelé des lacunes dans la conception originelle à corriger dans la période de prorogation, ainsi :

- Le volet touristique a été supprimé en raison de la non-maîtrise dans sa conception à laquelle n'avait pas été associé le Ministre en charge du tourisme. Il en a été ainsi également de la recherche – développement dont l'obtention des résultats nécessitait un temps plus long.

Par ailleurs le plan d'aménagement rédigé à la fin de la première phase ne pouvait être approuvé en l'absence d'un domaine permanent classé et de toutes les façons serait devenu caduc en 2009.

Plusieurs activités devaient alors être introduites pour répondre aux exigences d'approbation d'un plan d'aménagement basé sur un domaine permanent classé au profit des communes (inventaire d'aménagement, étude d'impact environnemental, matérialisation des limites etc).

Le projet a connu en conséquence une longue période de prorogation (2009-2015) en laissant tout de même une situation marquée par la signature du décret de classement d'un domaine permanent de 20 395 ha au profit de trois communes, l'approbation du plan d'aménagement de cette forêt, la création de trois forêts communautaires et l'approbation de leurs plans simples de gestion, une organisation dotée d'infrastructures de gestion et ayant bénéficié de nombreuses formations pour l'amélioration de ses capacités organisationnelles et opérationnelles.

De cette exécution ressortent les principales conclusions suivantes :

Le projet PD 21/98 Rév. 2(F) reposant sur les conclusions d'un pré-projet et les résultats de la première phase, a bénéficié d'une identification et définition pertinentes mais avec d'importantes incertitudes liées au processus de classement de la forêt communale.

- une faiblesse a été décelée dans le montage du projet à travers le volet touristique qui n'a pas conçu avec la rigueur requise pour sa faisabilité.
- la mise en œuvre aura connu d'importants décalages ayant conduit à une réduction des ambitions de départ mais avec la satisfaction d'atteinte de la quasi-totalité des produits retenus. Il en a résulté une contribution appréciable à l'application de la politique forestière du Cameroun dans la consolidation du domaine forestier permanent et l'exploitation durable des domaines permanents et non permanents.
- les possibilités d'une pérennisation des acquis sont réelles dans le domaine permanent créé et les forêts communautaires attribuées, le contexte de regroupement de trois communes, l'intérêt manifesté par de nouveaux partenaires dont certains en cours de l'exécution du projet et les conditions réunies pour une mise en exploitation des forêts.
- une faiblesse importante a été constatée dans la capacité des principaux partenaires (communes et communautés) à générer des ressources propres. Elle les mettra dans la dépendance des exploitants forestiers potentiels même pour les opérations préliminaires (inventaires d'exploitation). Cet aspect reste à promouvoir dans l'encadrement après le projet.

De part ses résultats, le projet PD 21/98 Rev. 2(F) va certainement contribuer de façon remarquable au développement de la zone de SIKOP.

Dans le contexte camerounais ou similaire marqué par un engagement dans le processus de décentralisation de la gestion des ressources au profit des collectivités territoriales décentralisées et une politique forestière dont un des axes est constitué par la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières, le modèle de ce projet mérite d'être reproduit.

Il faudrait néanmoins pour cela qu'il repose sur un domaine forestier préalablement classé offrant dès le départ la superficie à aménager et celles des séries forestières destinées à d'autres utilisations.

L'option stratégique d'un aménagement polyvalent semble mieux à même d'impulser un développement global des zones retenues à condition que chacun des volets à introduire soit le fruit d'une bonne maturation avec la collaboration des institutions en charge des politiques sectorielles concernées.

## **1. IDENTIFICATION DU PROJET**

### **1.1. Contexte**

La zone du Projet Sikop se trouve au Cameroun à cheval entre les arrondissements de NGAMBE, Ndom et Nyanon du Département de la Sanaga-Maritime dans la région du Littoral.

Sa superficie d'environ 46 000ha est occupée par une population d'un peu plus de 2 000 habitants résidents.

Cette population peu scolarisée vit essentiellement d'une agriculture de subsistance en restant attachée à la forêt qui constitue la réserve des terres cultivables et une source importante d'alimentation humaine et de pharmacopée traditionnelle.

Le relief de la zone est très accidenté sous un climat équatorial classique et une végétation ayant évolué sous la forme de forêt sempervirente dense et humide à Césalpiniacées dominantes adjacente à une mosaïque de forêt semi-décidue et savane arbustive.

Le projet se réfère à la nouvelle politique forestière issue de la loi forestière N° 94/02 du 20 janvier 1994 et au programme d'action forestier national de Novembre 1995 tout en tenant compte des principes souscrits par le Cameroun dans le cadre des conventions internationales concernant l'aménagement forestier.

Le volet agricole se réfère à la nouvelle politique agricole de 1990.

### **1.2. Origine et problème**

Le Projet PD21/98 Rev. 2(F) constitue la seconde phase du Projet PD22/93 Rev. 4(F) intitulé « Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la région forestière de Sikop-Province du Littoral-Cameroun ».

La première phase du Projet a été consacrée à la planification des activités de concert avec les populations locales. Il en a résulté un micro zonage de la zone Sikop déterminant :

- Un domaine forestier permanent constitué de la forêt communale prévoyant le prélèvement des produits de cueillette ;
- Un domaine forestier non permanent constitué des zones agricoles et des futures forêts communautaires ;

Par ailleurs,

- la forêt communale devait faire l'objet d'un plan d'aménagement et d'un plan d'opérations ;
- Un manuel devant définir les règles de prélèvement dans la réserve de cueillette ;
- Une structuration du monde paysan en groupes d'initiatives communes devait déboucher sur la création d'une organisation paysanne faïtière dotée d'un centre de formation et d'une case de passage à vocation touristique ;

- Un manuel de valorisation du potentiel touristique et de gestion de la case touristique devait être conçu tout comme celui déterminant les grands axes de la recherche forestière.

La mise en œuvre des principaux résultats de cette phase de planification constituait l'essentiel de la seconde phase.

Le Projet visait ainsi à résoudre les problèmes d'exploitation et d'utilisation non durable de la forêt de Sikop du fait d'une sous-exploitation du potentiel forestier, d'une exploitation frauduleuse du bois, des pratiques traditionnelles et néfastes de l'agriculture, d'une non exploitation des ressources touristiques.

## **2. OBJECTIFS DU PROJET ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE**

### **2.1. Objectifs du Projet**

Originellement, ces objectifs ont été formulés ainsi qu'il suit :

- Objectif de développement  
Développement durable de la région et aménagement durable de la forêt dense tropicale de Sikop avec la participation des populations.

- Objectifs spécifiques

a) En ce qui concerne le développement forestier, il est défini comme suit :

Dans la partie de la forêt de Sikop réservée à la forêt communale et aux forêts communautaires, les travaux d'aménagement, d'exploitation et de conservation garantissent une utilisation durable de la forêt.

b) En ce qui concerne le développement agricole et agro-forestier, il est défini ainsi qu'il suit :

Les revenus agricoles et agro-forestiers d'une population organisée ont augmenté en garantissant une utilisation durable des sols réservés à l'agriculture et à l'agroforesterie.

c) En ce qui concerne le développement touristique, il est défini comme suit :

Les valeurs touristiques de Sikop sont connues par un large public et les revenus des communautés locales provenant du développement touristique sont générés.

L'évaluation à mi-parcours du Projet Sikop en Février 2009 a débouché sur le retrait de l'objectif spécifique n°3 concernant les aspects touristiques car ayant révélé sa non-maîtrise et sa conception sans l'association du Ministère qui en avait la charge.

Les deux premiers objectifs ont été retenus tels que libellés plus haut mais avec des contenus redimensionnés au niveau des produits.

## 2.2- Stratégie d'exécution

### 221- conception originelle

Face aux problèmes identifiés sus-évoqués, la stratégie adoptée a consisté à entreprendre une approche intégrée mettant en œuvre et de façon harmonieuse une série d'activités touchant les trois secteurs (forestière, agriculture et tourisme) dans le cadre d'un aménagement polyvalent de la région de Sikop.

Cette conception s'appuyait sur l'exploitation et la synthèse des résultats de la première phase du projet, elle-même s'inspirant des études d'avant projet ainsi,

L'exploitation des ressources forestières devait se faire sur la base d'un plan d'aménagement approuvé.

L'amélioration de l'activité agricole devait passer par l'amélioration des techniques d'agriculture et d'agro foresterie. La commercialisation des produits agricoles devait se baser sur le fonctionnement d'une organisation paysanne appelée à évoluer vers une coopérative.

La mise en valeur d'un potentiel touristique devait suivre un programme de promotion prévoyant la gestion d'une case de passage à confier plus tard aux populations et une valorisation des attractions touristiques.

Alors que l'essentiel des activités forestières dépendaient de l'acte de classement de la forêt communale, les activités agricoles et touristiques devaient commencer dès le début de la mise en œuvre du projet.

### 222- Ajustements apportés

L'évaluation à mi-parcours du projet intervenue en février 2009 a redimensionné la conception originelle de celui-ci en retirant le volet touristique. A L'analyse, ce volet offrait peu de possibilités de contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement au cours de la durée de prorogation surtout en l'absence de l'association du Ministère en charge du Tourisme.

## 2.3- Risques et hypothèses identifiés

L'exécution du projet reposait sur une double approche à gérer de manière harmonieuse :

- D'un côté la gestion durable du massif forestier de Sikop dont la moitié environ devait faire l'objet d'un classement en forêt communale où devait se développer une gamme d'activités forestières sur la base d'un plan d'aménagement et côtoyant des forêts communautaires créées ;
- De l'autre côté une amélioration des revenus des populations riveraines tirés d'une meilleure production et commercialisation des produits agricoles et agro-forestiers ainsi que d'une valorisation des potentialités touristiques.

Les deux axes d'intervention comportaient les risques identifiés ci-après :

Pour le volet forestier les deux types de forêts à mettre en place étaient issus d'une législation récente (un peu plus de trois ans seulement pour la loi forestière) et qui pour certains aspects n'avait pas encore de textes d'application (processus de classement en utilisation des ressources issues de ces types de forêts etc). L'exécution du projet restait ainsi sous les risques de subir l'adaptation à la législation en vigueur impliquant divers partenaires et nécessitant des recadrages budgétaires.

Les autres volets faisaient intervenir avec grande importance, une organisation paysanne créée au sein d'une société jugée individualiste dans une période de balbutiement de la réforme du mouvement coopératif et associatif.

Enfin la bonne exécution du projet, la commercialisation des produits et la valorisation des atouts touristiques dans une zone à relief accidenté dépendait d'un état acceptable du réseau routier.

### **3- PERFORMANCE DU PROJET**

#### Objectifs spécifiques

Ces objectifs étaient originellement ainsi formulés

1/ Dans le cadre de la forêt de Sikop réservée à la forêt communale et aux forêts communautaires, les travaux d'aménagement, d'exploitation et de conservation garantissent une utilisation durable de la forêt.

2/ Les revenus agricoles et agro forestiers d'une population organisée ont augmenté en garantissant une utilisation durable des sols propres et réservés à l'agriculture et à l'agro foresterie.

3/ Les valeurs touristiques de Sikop sont connues par un large public et les revenus des communautés locales provenant du développement touristique sont générés.

Seuls les deux premiers objectifs spécifiques ont été poursuivis après redimensionnement à la suite de l'évaluation à mi-parcours intervenue en février 2009. Le troisième objectif spécifique concernant le développement touristique a été supprimé pour la suite.

#### a) Produits et activités correspondantes

1/ tels qu'ils apparaissent dans le document de projet

## Produit 1

Une surface de 25 000 ha de la forêt de Sikop est classée comme forêt communale comprenant des séries de production, des séries de protection intégrale et des possibilités de prélèvement des produits de cueillette.

Activité 1.1 : constitution du dossier de classement et installation du comité de suivi.

Activité 1.2 : concertation du dossier de classement avec tous les partenaires concernés

Activité 1.3 : introduction et suivi du dossier de classement

Activité 1.4 : signature et publication de l'acte de classement

## Produit 2

L'exécution du plan d'aménagement et du plan d'opérations de la forêt communale est assurée (forêt de production, forêt de protection prévoyant le prélèvement des produits de cueillette).

Activité 2.1 : installation des infrastructures de gestion au sein du projet ;

Activité 2.2 : réalisation des inventaires d'exploitation dans trois assiettes de coupe ;

Activité 2.3 : réalisation des travaux sylvicoles pré exploitation dans deux assiettes de coupe (comptage des arbres, marquage des portes-graines, délianage) ;

Activité 2.4 : appui à l'exploitation de la forêt communale dans deux assiettes de coupe (sélection exploitant, mise à disposition scie mobile) ;

Activité 2.5 : suivi de l'exploitation dans deux assiettes de coupe ;

Activité 2.6 : réalisation de l'inventaire de recollement dans deux assiettes de coupe ;

Activité 2.7 : réalisation des travaux sylvicoles post-exploitation dans une assiette de coupe ;

Activité 2.8 : surveillance et contrôle des prélèvements dans la réserve de cueillette ;

Activité 2.9 : appui aux deux postes forestiers de Ngambe et Ndom ;

## Produit 3

Une ou plusieurs forêts communautaires d'une surface maximale de 5000 ha sont installées et gérées selon un (des) plan (s) simple (s) de gestion approuvées par les autorités compétentes.

Activité 3.1 : information et animation des populations de Sikop en vue de créer leurs forêts communautaires

Activité 3.2 : formation des intéressés et appui à la création des forêts communautaires

Activité 3.3 : participation au réseau « Foresterie communautaire du Cameroun »

#### Produit 4

Toutes les personnes impliquées dans l'aménagement de la forêt communale et des forêts communautaires disposent des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la mise en application du plan d'aménagement du plan d'opération et du plan simple de gestion

Activité 4.1 : production de plants forestiers, fruitiers etc (en collaboration avec le volet agricole)

Activité 4.2 : mise au point des techniques de multiplication génératrice et végétative d'essences fruitières et médicinales (05 espèces max.)

Activité 4.3 : mise au point des traitements sylvicoles en vue d'améliorer la production des forêts

Activités 4.4 : information et formation des populations intéressées sur les acquis de la recherche, la gestion de la réserve de cueillette etc....

#### Produit 5

Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie considérant la conservation des sols sont adoptées par les paysans de Sikop.

Activité 5.1 : développer et mettre en œuvre un programme de formation et de vulgarisation agricole et agro forestier pour formateurs et paysans

Activité 5.2 : mise en place des pépinières rurales gérées par les Gics et à la production du matériel végétal (en collaboration avec volet forestier)

Activité 5.3 : initier un programme de recherche-développement sur la gestion des systèmes de cultures durables.

#### Produit 6

Les pertes après récolte sont réduites tandis que les productions agricoles et agro forestières sont augmentées et efficacement commercialisées.

Activité 6.1 : formation des dirigeants des Gics

Activité 6.2 : mise en place d'une union des Gics ainsi que la formation du personnel de l'Union des Gics (UGIC)

Activité 6.3 : construction des hangars de collecte

Activité 6.4 : mise en place des infrastructures de l'UGIC, acquisition du matériel de transport des marchandises et de transformation des produits agricoles

Activité 6.5 : organisation du circuit de commercialisation (vente des produits agricoles et agro forestiers, achat des intrants)

Activité 6.6 : formation des paysans intéressés en technologie de transformation des produits agricoles

### Produit 7

Les responsabilités des femmes et la participation des jeunes au développement agricole sont renforcées.

Activité 7.1 : sélection concertée des besoins particuliers en formation

Activité 7.2 : organisation des séances de formation

Activité 7.3 : acquisition du matériel et équipement nécessaires

### Produit 8

Des sites touristiques sont aménagés, des infrastructures sont nées et des structures locales de gestion touristique sont opérationnelles.

Activité 8.1 : création d'un groupement d'initiatives du tourisme (GIT)

Activité 8.2 : formation spécialisée du personnel du GIT

Activité 8.3 : création des infrastructures de gestion touristique

Activité 8.4 : aménagement des sites touristiques

### Produit 9

Une série d'activités touristiques est initiée et promue

Activité 9.1 : promotion des atouts touristiques sur le plan régional et national

Activité 9.2 : appui à l'organisation d'évènements attirant l'attention du public local, régional et national sur les beautés touristiques de la région de Sikop

## 2/ Produits ajoutés ou supprimés durant l'exécution

### 2.1 Ajouts et suppressions issus de l'évaluation à mi-parcours intervenue en février 2009

Cette importante étape a donné lieu à la suppression des produits 8 et 9 liés à l'objectif spécifique n° 3 ayant trait au développement touristique.

Le produit 2 concernant l'exécution du plan d'aménagement devait inclure l'actualisation de ce plan qui même s'il avait été approuvé était devenu caduc.

L'actualisation du plan suivant les nouvelles dispositions en vigueur devait faire intervenir l'Etude d'Impact Environnemental comme pré-requis. Ce produit a connu une reformulation orientée vers l'exploitation forestière dans une assiette de coupe.

Le produit 4 concernant l'acquisition des connaissances nécessaires à l'application du plan d'aménagement a été supprimé pour éviter une redondance avec les activités du volet agricole et agro forestier.

Le produit 6 concernant la réduction des pertes après récoltes et la commercialisation des produits agricoles a connu une transformation au niveau de l'activité 6.4 où l'achat d'un camion a été abandonné au profit de la dotation d'un pic up tout terrain.

## 2.2 Ajouts et suppressions des produits durant la période de prorogation

Ils concernent essentiellement le produit 2 concernant l'application du plan d'aménagement et proviennent de :

- La surface forestière objet du Décret de classement au profit des communes de Ngambe, Ndom et Nyanon qui finalement a englobé les zones initialement réservées à la protection et réserve de cueillette.
- Certains pré-requis à l'approbation du plan d'aménagement
- La suppression du début d'exploitation de la forêt à laisser sous aménagement dans le plan de travail.

**Compte tenu de ce qui précède, la performance réalisée s'est finalement basée sur les produits et activités ainsi énoncés qui ont réellement donné matière à la mise en œuvre du projet :**

Produit 11 : Une superficie de 25000 ha de forêt de Sikop est classée comme forêt communale

Activité 11.1 : constitution du dossier de classement

Activité 11.2 : concertation avec les partenaires

Activité 11.3 : introduction du dossier de classement

Activité 11.4 : signature et publication de l'acte

Produit 12 : Les conditions d'exploitation de la forêt communale sont réunies.

Activité 12.1 : actualisation et validation du plan d'aménagement

Activité 12.2 : achèvement des travaux des bâtiments du projet

Activité 12.3 : réalisation de l'étude d'impact environnemental

Activité 12.4 : ouverture et matérialisation des limites de la forêt communale

Activité 12.5 : réalisation des travaux sylvicoles pré-exploitation

Activité 12.6 : appui à l'exploitation de la forêt communale

Activité 12.7 : appui aux postes forestiers de Sikop

Produit 13 : Trois forêts communautaires sont créées

Activité 13.1 : information et animation des populations

Activité 13.2 : formation à la création des forêts communautaires

Activités 13.3 : appui à l'élaboration des plans simples de gestion

Activité 13.4 : participation au réseau des forêts communautaires

Produit 14 : Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie sont adoptées

Activité 14.1 : développement et mise en œuvre d'un programme de formation agricole et agroforesterie

Activité 14.2 : réhabilitation des pépinières centrales et secondaires

Produit 25 : Les pertes après récolte sont réduites et les productions sont augmentées et commercialisées

Activité 25.1 : formation des dirigeants des GICS

Activité 25.2 : formation du personnel de l'union des GICS

Activité 25.3 : construction des hangars de collecte

Activité 25.4 : acquisition d'un véhicule 4X4 et motos

Activité 25.5 : organisation du circuit de commercialisation

Activité 25.6 : formation des paysans en technologie de transformation de produits agricoles

Produit 26 : Les responsabilités des femmes et la participation des jeunes au développement agricole sont renforcées.

Activité 26.1 : sélection et identification en concertation avec les concernés des besoins particuliers en formation

Activité 26.2 : regroupement des femmes dans l'UGIC

Activité 26.3 : organisation des séances de formation

Activité 26.4 : acquisition du matériel et équipement

(c) Calendrier, date de lancement du projet, durée

La proposition de projet soumise à l'OIBT en décembre 1997 n'a trouvé financement qu'en Novembre 1999 et la signature de l'accord de projet n'est intervenue que le 20 Mars 2000 pour une durée d'exécution de 42 mois.

Le démarrage effectif a eu lieu en Juillet 2000 après approbation du premier Plan d'Opération Annuel (POA).

On signalera toutefois que des problèmes nés dans l'exécution du projet ont amené à une suspension de celle-ci en novembre 2003. Le redémarrage pour une période de prorogation de deux (02) ans n'est intervenu qu'en juillet 2009 après évaluation à mi-parcours en février 2009.

(d) Montant total des dépenses, analyse des apports utilisés

**MONTANT TOTAL DES DEPENSES DU PROJET SIKOP AU 31 AOUT 2015**  
**(CONTRIBUTION OIBT) \$ EU**

N°	Rubriques Budgétaires	Budget approuvé Document Projet	Dépenses après Réajustements	Ecart
	<b>I. Fonds gérés par l'Agence d'exécution</b>			
<b>10</b>	<b>Personnel du projet</b>			
11	Cadres du projet et consultants			
12	Personnel administratif			
3	Consultant national	10 000	-	10 000
14	Autres effectifs	56 900	33 194	23 706
16	Experts internationaux	84 000	-	84 000
	<b>19. Total rubrique</b>	<b>150 900</b>	<b>33 194</b>	<b>117 706</b>
<b>20</b>	<b>Sous-traitance</b>			
	Inventaire d'exploitation	6 750	-	6 750
	Recherche sylvicole	24 000	12 316	11 684
	Recherche et vulgarisation	12 000	18 972	-6 972
	Réunion plan d'aménagement	8 000	12 200	-4 200
	Etude d'impact environnement	0	57 956	-57 956
	Aide à l'élaboration des plans simples de gestion	0	7 516	-7 516
	Construction hangars de collecte	0	29 700	-29 700
	Formation GICS et UGICS + organisation circuit de transformation	8 000	7 905	95
	Ouverture et matérialisation des limites	0	9 984	-9 984
	Réalisation des travaux sylvicoles pré exploitation	0	9 550	-9 550
	Formation en technologie de transformation	0	3 771	-3 771
	Organisation des séances de formation identifiées	0	4 000	-4 000
	Activement bâtiments et viabilisation	0	18 984	-18 984
	Appui activités femmes et jeunes	10 000		10 000

	Production matière production touristique	25 000		25 000
	<b>29. Total rubrique</b>	<b>93 750</b>	<b>192 853</b>	<b>-99 104</b>
<b>30</b>	<b>Frais de mission</b>			
31	Indemnités journalières			
	Formation sylvicole	6 000	-	6 000
	Formation agricole	8 000	2 240	5 760
	Voyage d'étude	10 000	-	10 000
	Formation touristique	24 000	-	24 000
	Fdm pour personnel du projet	14 600	30 494	-15 894
	<b>39. Total rubrique</b>	<b>62 600</b>	<b>32 734</b>	<b>29 866</b>
<b>40</b>	<b>Immobilisations</b>			
41	Achat équipement			
	- Matériel transformation produits agricoles		1 390	-1 390
	- Equipement informatique (1)	0	-	-
	- Véhicules (3)	0	40 000	-40 000
	- Motos (7)	0	10 000	-10 000
	- Photocopieuses	0		
	- Groupe électronique, bureau Sikop	0		
	- Scies mobiles (2)	20 000	29 892	-9 892
	- Outillage de transformation de bois	10 000	9 800	200
	- Véhicules UGIC (contribution UGIC)	50 000	-	50 000
	<b>49. Total rubrique</b>	<b>80 000</b>	<b>91 082</b>	<b>-11 082</b>
<b>50</b>	<b>Consommables</b>			
51	Matières premières	37 100	43 985	-6 885
52	Pièces détachées	22 000	24 612	-2 612
53	Frais d'entretien	10 000	14 432	-4 432
54	Fournitures de bureau		10 914	-10 914
55	Communication (tél., timbres...)	11 800	1 483	10 317
56	Carburant et lubrifiant	58 000	79 959	-21 959
57	Frais d'assurance de douane et taxes	3 000	-	3 000
58	Matériel de formation	25 000	20 400	4 600
	<b>59. Total rubrique</b>	<b>166 900</b>	<b>198 785</b>	<b>-31 885</b>
<b>60</b>	<b>Divers</b>			
	Création forêts communautaires	0	6 046	-6 046
61	Location base opérationnelle			
62	Comité de suivi forêt communale			
63	Appui au fonctionnement UGIC	28 000	38 384	- 10 384
64	Appui au fonctionnement GIT	10 000	-	10 000
	Audit comptable	-	-	-
	Autres	2 610	1 656	954
	<b>69. Total rubrique</b>	<b>40 610</b>	<b>46 086</b>	<b>-5 476</b>
	<b>Total I</b>	<b>594 760</b>	<b>594 735</b>	<b>25</b>
	<b>II. Fonds retenus par l'OIBT</b>			
70	Frais OIBT de suivi, évaluation et administration			
71	Suivi, évaluation	19 000	19 000	-
72	Frais d'administration	33 757	33 757	-
	<b>Total 2</b>	<b>52 757</b>	<b>52 757</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>647 517</b>	<b>647 492</b>	<b>25</b>

**MONTANT TOTAL DES DEPENSES DU PROJET SIKOP AU 31 AOUT 2015**  
**(CONTRIBUTION CAMEROUN \$ EU)**

N°	Rubriques budgétaires	Total approuvé Document Projet	Total Au 31.08.2015	Ecart
10	<b>Personnel du projet</b>	426 290	458 845	-32 555
30	Frais de mission	2 200	3 093	-893
40	Immobilisations			
	- Equipement et informatique	5 000	52 88	-288
	- Véhicules	105 000	84 261	20 739
	- Motos	28 000	19 275	8 725
	- Photocopieuse	4 000	3 709	291
	- Groupe électrogène	8 000	8 036	-36
	- Véhicule UGIC	20 000	-	20 000
	- Matériel bureau	-	1 314	-1314
	<b>Total rubrique</b>	<b>170 000</b>	<b>121 883</b>	<b>48 117</b>
60	Consommables			
	- Matières premières	7 000	13 748	6 748
	- Frais d'entretien	-	6 348	-6 348
	- Fournitures de bureau	13 400	6 276	7 124
	- Communication	-	644	-644
	- Carburant et lubrifiant	-	2 029	-2 029
	- Frais d'assurance	6 000	6 106	-106
	<b>Total rubrique</b>	<b>26 400</b>	<b>35 051</b>	<b>-8 651</b>
60	Divers			
	Etude impact environnemental	-	10 670	-10 670
	Location base opérationnelle	7 000	17 691	-10 591
	- Comité de suivi Forêt communale	9 600	0	9 600
	- Appui fonctionnement UGIC	-	445	-445
	- Audit comptable	-	38 991	-38 991
	- Processus de classement	-	35 429	-35 429
	- Comité Directeur de projet	-	18 545	-18 545
	<b>Total rubrique</b>	<b>16 600</b>	<b>121 771</b>	<b>-105 171</b>
	<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>641 490</b>	<b>740 643</b>	<b>-99 153</b>

L'analyse de l'utilisation des apports fait ressortir les conséquences des recadrages effectués depuis l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du projet ainsi que les effets de l'allongement de la durée de cette exécution.

Au niveau du budget OIBT, ce constat se traduit par le dépassement le plus important des dépenses de la rubrique « sous-traitance » où plusieurs activités se sont imposées pour tenir compte des exigences de production d'un plan d'aménagement approuvé (cartographie inventaire, étude d'impact environnemental reprise, matérialisation des limites de la forêt communales etc...) dont certaines commencées plus tôt ont nécessité les réajustements après la sortie du Décret de classement en 2013.

Dans ce budget d'importants écarts s'observent aussi dans les dépenses de la rubrique « consommables » du fait des allongements successifs de la période d'exécution.

Quant au budget de la contribution camerounaise les principaux dépassements traduisent les exigences du processus de classement et les conséquences des allongements successifs de la période d'exécution (salaires du personnel, audits financiers sur plusieurs années non prévues).

#### **4. RESULTAT DU PROJET, PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES VISES**

##### **i) Degré de réalisation des objectifs du projet**

Telles qu'énoncées plus haut, toutes les activités ont été réalisées ainsi qu'il suit :

##### **Produit 1 :**

Le processus de classement de la forêt communale a été conduit suivant les dispositions réglementaires en la matière et a permis d'aboutir à la signature du Décret N° 2013/7570/PM du 12 Août 2013 portant incorporation aux domaines privés des communes de NYANON (1451 ha), NDOM (1618 ha) et NGAMBE 17 326 ha) pour une superficie totale au titre de « Forêt de production » de 20 395 ha.

##### **Produit 2 :**

Les conditions d'exploitation de la forêt communale ont été réunies à travers :

- L'approbation en début juillet 2015 du plan d'aménagement après la réalisation des pre-requis que constituent l'approbation de l'étude d'impact environnemental, l'ouverture et la matérialisation des limites, le plan de sondage, l'inventaire d'aménagement
- L'appui aux communes pour l'exploitation future de la forêt à travers une scie mobile et le matériel d'accompagnement
- La réalisation des travaux sylvicoles de pré-exploitation à travers le marquage des semenciers et le délianage
- L'appui aux postes forestiers pour permettre d'assurer leur mission de surveillance du territoire et accompagner certaines activités liées au plan d'aménagement.

Par ailleurs le projet laisse effectivement à MABENG (BODBADJANG) deux bâtiments achevés de 04 pièces chacun dont l'un ayant en plus une salle de formation de 100 m<sup>2</sup>.

Un puits d'eau potable à côté des bâtiments est fonctionnel.

##### **Produit 3 :**

Le processus de création des forêts communautaires s'est achevé par l'approbation des plans simples de gestion de trois forêts communautaires : MAHOHI 2 836 ha, NEMKOK (930,3 ha) et WAK (1 590,3 ha).

Par ailleurs la participation au réseau des forêts communautaires s'est concrétisée à travers une collaboration agissante avec le Centre Technique de la forêt communale.

#### Produit 4 :

Un programme de formation et de vulgarisation pour le personnel technique du projet et les représentants des groupes paysans dans le domaine d'agriculture et de l'agroforesterie a été conduit en collaboration avec l'ICRAF (World Agroforestry Centre) au cours de l'année 2010. Il a concerné :

- Les techniques de multiplication des arbres forestiers (bouturage, greffage, marcottage)
- Le marketing et la dynamique des groupes.

Par ailleurs une pépinière centrale servant aussi de centre de formation a été créée à NDAMBOG avec trois pépinières secondaires à BOTBEA, NKONGBABOL et BANG.

#### Produit 5 :

Pour le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles, deux formations ont été dispensées dont une pour les dirigeants des GICS et l'autre pour le personnel de l'UGIC auquel se sont associés deux responsables des cellules forestières communales.

Pour l'exploitation de l'UGIC, une étude sur la commercialisation des produits agricoles et agroforestiers et deux hangars de collecte des produits ont été construits à BOTBEA et NDAMBOG.

Un véhicule 4x4 NISSAN HARBODY a été acquis et 03 motos de type JAILING ont été achetées pour l'utilisation par les responsables des cellules forestières communales.

Les paysans ont été formés dans la production des dérivés à base du cacao (beurre, chocolat etc) ainsi que la fabrication et l'utilisation des farines des tubercules et plantain.

#### Produit 6 :

Deux GICS féminins ont enrichi la composition de l'UGIC et l'apiculture a été retenue comme devant faire l'objet d'une formation particulière. Une formation a ainsi été dispensée sur le montage des ruches, le comportement des abeilles le rôle des divers produits de la ruche, la création d'un rucher et l'extraction du miel.

Trois pressoirs à huile de palme ont été laissés à l'UGIC ainsi qu'un petit matériel de transformation des autres produits.

En somme donc, telles qu'énoncées en 2.2 après ajouts et suppressions durant la période de prorogations, toutes les activités ont été réalisées.

#### ii) Situation à l'issue du projet par rapport à celle antérieure

Par rapport à la situation antérieure le projet apporte essentiellement :

- Le classement au profit des communes de Ngambé, Ndom et Nyanon d'un domaine privé d'une superficie de 20 395 ha ;
- L'attribution définitive aux communautés MAHOHI, NYAMKOK et WAK de trois forêts communautaires ;
- Un plan d'aménagement de la forêt communale validé par l'administration forestière ;
- Deux bâtiments construits avec puits d'eau potable et deux hangars de collecte des produits à commercialiser ;
- Le renforcement des capacités d'une organisation paysanne, en termes d'organisation, des techniques de production et transformation ainsi que de certains équipements (pressoirs à huile et autres).

### iii) Participation des bénéficiaires visés et exploitation des résultats

L'intérêt des populations bénéficiaires s'est manifesté à travers :

- La cession gratuite des terrains où ont été faites les constructions (bâtiments et hangars) et les pépinières
- Leur accompagnement dans le processus de classement de la forêt communale et celui d'attribution des forêts communautaires ;
- La participation aux diverses séances de formation ;
- Les communes ont contribué à la sensibilisation des populations et à l'étude d'impact environnemental.

Par rapport à l'utilisation des résultats du projet, il a été noté avant la fin du projet :

- La mise en terre des plants issus des pépinières
- L'utilisation des pressoirs à huile pour l'extraction d'huile de palme
- La consommation du miel issu des ruches ayant servi à la formation en apiculture.

A partir de 2016, les communes bénéficiaires de la forêt communale devraient tirer des revenus de son exploitation à la faveur de l'approbation du plan d'aménagement.

Trois communautés (MAHOHI, NEMKOK et WAK) devraient également entreprendre l'exploitation des forêts communautaires attribuées sur la base des plans simples de gestion approuvés.

Les populations devraient tirer profit des bâtiments du projet, du puits d'eau potable et des hangars de collecte construits pour aider dans les échanges commerciaux des produits agricoles et agro forestiers.

### iv) Dispositions pour la pérennisation des acquis du projet

- La pérennisation des acquis trouve un premier fondement dans le classement d'un domaine d'une superficie de 20 395 ha qui restera permanemment sous couvert forestier et les forêts communautaires à exploiter pendant vingt cinq ans ;

- L'approbation du plan d'aménagement de la forêt communale et des plans simples de gestion des forêts communautaires constitue la plus grande disposition pour la pérennisation des acquis du projet malgré leur révision tous les cinq (05) ans ;
- La création des cellules forestières au sein des communes ainsi que leur adhésion à l'Association des communes forestières du Cameroun ouvrent la possibilité des appuis par le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) qui d'ores et déjà s'est engagé pour la mise en place des comités paysans-forêt
- La pérennisation des acquis du volet agricole et agro forestier serait à attendre de l'organisation paysanne actuellement constitué d'un regroupement de GICS (unités primaires) dans une union (UGIC) en cours de mutation vers une coopérative.

## **5- BILAN ET ANALYSE**

### **i) Sur l'argument et le processus de définition du projet**

Il est à rappeler que la conception du projet PD 21/98 Rév. 2 (F) SIKOP II était basée sur l'application des principaux résultats issus de la première phase (PD 22/93 Rév.4 (F) dont une grande partie découlait des données du micro zonage auxquelles se sont ajoutées la valorisation des atouts touristiques et la proposition d'un mouvement associatif sur lequel devait reposer l'amélioration du niveau de vie des populations.

Les étapes précédentes ont été fortement marquées par la participation des populations même si la prise en compte de leurs préoccupations par rapport à l'enclavement de la zone s'est estompée avec deux interventions de l'Agence d'exécution en 1996 et 1996 sur l'axe routier principal de la zone SIKOP.

Cette préoccupation même si elle n'était pas dans la définition du projet devait, comme gage de succès, faire l'objet de concertation avec les autorités compétentes.

Le Ministère en charge du tourisme aurait dû participer à l'orientation du volet touristique pour tenir compte de certaines normes en la matière (nombre de chambres et commodités à respecter par exemple).

Une meilleure participation du Ministre en charge des forêts aurait permis de mieux prévoir les contraintes liées au processus du classement envisagé.

### **ii) Sur la définition des problèmes, objectifs et stratégie d'exécution**

Les objectifs ont été définis par rapport aux problèmes ressortis sur trois axes :

- L'exploitation judicieuse et durable des ressources forestières sur la base des résultats d'un micro zonage

- L'amélioration de la production agricole à travers une structuration du monde rural, l'adoption des techniques améliorées et une meilleure commercialisation des produits agricoles et agro-forestiers
- La valorisation des atouts touristiques

La stratégie était globalement une approche intégrée dans le cadre d'un aménagement polyvalent.

Les faiblesses liées au développement du volet touristique ont déjà été évoquées car basé à terme sur une gestion par une organisation paysanne inexperte et en ne tenant pas compte dès sa conception de la politique nationale en la matière.

L'application des résultats du micro zonage basés essentiellement sur les données floristiques et édaphiques n'ont pas tenu compte des variations susceptibles d'être apportées par le processus de classement dont les modalités n'étaient qu'en cours de définition (l'Arrêté y relatif ne sortira que deux ans après la soumission de la proposition de projet).

La conception initiale a un peu trop misé sur l'autonomisation rapide de l'organisation paysanne en pensant qu'elle pouvait même apporter une contribution financière au cours de la période d'exécution du projet.

### iii) Sur les différences déterminantes entre l'exécution réelle du projet et celle planifiée initialement

La différence la plus marquante est le retrait du volet touristique depuis l'évaluation à mi-parcours du projet pour des raisons d'inexpertise et d'inadéquation avec la politique sectorielle existante.

Le domaine forestier permanent de la zone SIKOP a connu également une grande évolution en ne comportant plus que la série de production sans la série de protection et la réserve de cueillette. Cette évolution adoptée au cours du processus de classement a probablement tenu compte du souci de la mise à disposition de trois communes d'une superficie de production susceptible de garantir un bénéfice financier à l'aménagement proposé.

La troisième grande différence est liée aux conditions à remplir pour l'approbation du plan d'aménagement.

En effet le premier plan d'aménagement issu de la première phase du projet n'avait pas encore bénéficié d'une approbation par l'administration forestière pendant la rédaction de la proposition du projet-suite. Il ne pouvait en être autrement en l'absence du domaine permanent issu d'un classement.

Dans tous les cas, la longue période de suspension du projet a rendu ce plan d'aménagement caduc, ce qui a imposé l'introduction de son actualisation comme nouvelle activité lors de la période de prorogation. Elle devait se réaliser suivant les nouvelles procédures de l'arrêté y relatif signé le 25 Mai 2001 (acte de classement préalable, étude

d'impact environnement approuvée entre autres) avec des difficultés compréhensibles pour une proposition de projet soumise à l'OIBT en 1997.

Avec les retards accusés, le début d'exploitation de la forêt communale a été retirée des activités du projet lors de la dernière session de son Comité Directeur

Les mesures ci-après auraient pu permettre d'éviter les différences apparues :

- L'obtention avant la seconde phase d'un classement du domaine forestier permanent identifié par le micro zonage ;
- Toujours avant la proposition de la seconde phase, le domaine forestier permanent définitivement déterminé à l'issue du processus de classement devait faire l'objet d'un plan d'aménagement effectivement approuvé par l'administration forestière ;
- La conception du volet touristique comme il a été précédemment évoqué devait tenir compte d'un minimum d'investissement à même de recevoir effectivement les éventuels touristes en consultation avec le Ministère en charge du tourisme tout en garantissant une gestion efficiente du centre à créer et des événements à organiser.

#### iv) Sur les calendriers et apports du projet

Un plan de travail plus réaliste aurait pu être élaboré dans la proposition de projet si elle avait été précédée d'une forêt déjà classée ayant fait l'objet d'un plan d'aménagement approuvé. Les deux processus dans le contexte actuel camerounais impliquant les services du Premier Ministre et de la Présidence de la République peuvent déjà nécessiter plusieurs années.

L'arrêté fixant les procédures de classement ayant été signé en 1999 soit deux ans après l'envoi de la proposition de projet, il était illusoire de prévoir la fin du processus de classement de la forêt communale à la première année et dès le début de la deuxième année commencer avec l'inventaire l'exploitation comme le montre le plan de travail initial du projet.

Certaines activités ajoutées (Etude d'impact environnement) nécessitant plus de 20000 \$ (EU) ont eu du mal à être intégrées du point de vue financier. Par ailleurs la longue durée d'exécution du projet avec effet d'inflation sur l'acquisition des biens n'aura pas facilité la gestion financière qui a donné lieu à plusieurs réallocations budgétaires du financement OIBT et des dépassements importants au niveau de la contrepartie camerounaise.

Au niveau de l'Agence d'exécution l'expertise technique est restée disponible mais à cause du changement de l'objet social, des apports attendus en faveur du projet ont diminué par rapport à l'ONADEF qui s'occupait des aménagements forestiers.

#### v) Sur les influences extérieures

Le projet se voulait une application de la nouvelle politique forestière du Cameroun avec la promulgation de la loi forestière intervenue un an seulement avant le début de la phase de planification et trois ans à peine avant la proposition du projet-suite.

Cette situation était porteuse du principal risque déjà évoqué dans son exécution en donnant lieu à une grande influence des dispositions réglementaires dont les plus importants sortis après l'envoi de la proposition (textes régissant le processus de classement, l'approbation des plans d'aménagement, conduite des études d'impact environnemental).

L'exécution du projet a été très négativement affectée par l'état du réseau routier où aucun reprofilage n'a été effectué pendant toute la période de prorogation.

Les recentrages apportés lors de l'évaluation à mi-parcours et lors des sessions du Comité Directeur du projet ont quelque peu atténué ces influences. Certains apports financiers des partenaires (Centre technique de la Forêt Communale, commune de NYANON) ont permis de faire face à l'handicap financier découlant de la reprise de l'étude d'impact environnement pour répondre aux exigences du Ministère de l'Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable.

Seuls les travaux de cantonnement ont permis d'atténuer les difficultés de circulation routière au niveau des endroits critiques.

#### iv) Sur la participation des bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires ciblés étaient les populations locales, les communes de NGAMBE, NDOM et NYANON et les administrations en matière de forêt et d'agriculture.

Leur participation au niveau des processus de classement, d'attribution des forêts communautaires a été satisfaisante même si la superficie à classer au départ a diminué de plus de 5000ha à cause de certaines réticences rencontrées.

En revanche, les attentes de départ par rapport à la contribution financière de la part des populations et les communes ont été déçues. Les troubles de fonctionnement de certains conseils municipaux (cas de la commune de NGAMBE) et le peu d'autonomie financière acquise par l'organisation paysanne en ont été les principales causes.

Les communes concernées par la forêt communale et les communautés bénéficiaires des forêts communautaires pourront dès l'année 2016 tirer profit de l'exploitation de la forêt. Toutefois du fait de leurs faibles capacités à développer les revenus propres pour le financement de certaines opérations préliminaires (inventaires d'exploitation), il faudra compter sur l'appui financier des partenaires intéressés par l'exploitation forestière.

L'organisation paysanne ne pourra quant à elle bénéficier de certains acquis du projet qu'à la faveur de sa mutation en coopérative, le renouvellement des dirigeants et l'amélioration de l'environnement physique.

#### vii) Sur la pérennisation des acquis du projet

Au niveau de l'organisation paysanne les acquis laissés par le projet pour son fonctionnement sont importants (bâtiments, matériel de transformation, enseignements reçus

mais leur exploitation ne se fera que dans les conditions exposées dans le paragraphe précédent.

Par contre, la forêt communale laissée sous aménagement avec trois forêts communautaires satellites offrent les meilleures chances de pérennisation des acquis tel qu'espéré au départ. Les chances sont d'autant plus grandes qu'un comité de suivi est entrain d'être mis en place et que le pôle constitué par ces forêts attribuées pourra donner lieu à une petite unité de transformation du bois.

#### viii) Sur l'implication des institutions associées à l'exécution du projet

Les Ministères en charge des forêts, de l'environnement et de l'agriculture étaient les principales institutions identifiées pour s'associer à l'exécution du projet tout en constituant des bénéficiaires potentiels. Ce sont associés au cours de l'exécution du projet, les services du Premier Ministère et de la Présidence de la République dans le cadre du processus de classement de la forêt communale.

Tout en tenant au respect des dispositions réglementaires en la matière, les ministères ont efficacement contribué au processus de classement de la forêt communale, attribution des forêts communautaires et approbation du plan d'aménagement (Ministère en charge des forêts ) et à la création de l'organisation paysanne (Ministère en charge de l'agriculture). Le Premier Ministre a signé le décret de classement le 12 Avril 2013 après visa de la Présidence de la République le 22 Juillet 2013.

L'administration territoriale à travers la commission départementale de classement de la forêt communale, les réunions de concertation des populations a également permis la bonne conduite des processus de classement de la forêt communale, d'attribution des forêts communautaires à travers la tenue de réunions et le règlement des litiges.

Le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) qui assiste l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) a accompagné le projet dans le processus de classement et le financement partiel de la reprise de l'étude d'impact environnemental. Avec trois nouvelles communes dans l'escarcelle de l'ACFCAM, ce centre constitue un des outils de pérennisation des acquis du projet et se positionne déjà pour la mise en place des comités paysans-forêts (organes de surveillance locale de l'exploitation de la forêt communale).

Le Ministère des Forêts et de la Faune qui, grâce au projet a augmenté de 20395 ha le domaine forestier permanent restera l'instrument privilégié d'approbation et d'application des plans d'aménagement et plans simples de gestion successifs.

## 6- ENSEIGNEMENTS DEGAGES

### a) Enseignements dégagés de la définition et conception du projet

Le projet PD 21/98 Rév. 2(F) « SIKOP » dont la conception a été basée sur les résultats de la première a connu une exécution ayant été affectée par le niveau desdits résultats.

Ainsi par exemple les données du micro zonage ont fondamentalement changé à l'issue du processus de classement où certaines séries forestières ont disparu.

Le plan d'aménagement lui-même issu de la première phase n'avait pas été approuvé et de toutes les façons était devenu caduc après cinq ans et devait prendre en compte le changement des données issues du micro zonage.

La conception du projet a trop misé sur une autonomie financière rapide à laquelle devait arriver l'organisation paysanne qui n'a pas non plus bénéficié d'un environnement physique favorable (réseau routier).

L'objectif spécifique concernant le volet touristique n'a pas montré toute sa pertinence basée certes sur les atouts réels, mais avec une conception des structures peu conformes dont la gestion était à confier à une organisation inexperte. Cette situation aura conduit au retrait de cet objectif à l'issue de l'évaluation à mi-parcours du projet.

L'approche intégrée a été convenable pour l'implication des principaux acteurs et a permis de conduire le volet agricole et agro forestier en attendant le dénouement du processus de classement.

Les décalages entre l'exécution prévue et celle réalisée étaient difficilement prévisibles en 1997 au moment du montage du projet où on élaborait ou adoptait encore les textes devant régir le processus de classement et l'approbation des plans d'aménagement. Le plan d'aménagement lui-même devait avoir pour référentiel le Décret de classement permettant de circonscrire le domaine forestier non-permanent où devaient se créer des forêts communautaires.

A l'issue de l'achèvement, les acquis du volet forestier comportent les atouts importants pour leur pérennisation. La forêt communale et les forêts communautaires ont des plans d'aménagement et plans simples de gestion approuvés, un comité de suivi est en gestation avec l'assistance d'un partenaire (Global Forestry Conclave and Sustainable Development) en plus de l'adhésion à l'Association des communes forestières du Cameroun.

L'organisation paysanne créée (UGIC) doit s'arrimer aux nouvelles dispositions de l'Acte uniforme OHADA en devenant une coopérative, renouveler l'équipe dirigeante qui manifeste un essoufflement. Ses efforts resteront inhibés par la situation d'enclavement actuel dont il faut espérer une amélioration.

### b) Enseignements relevant du fonctionnement et opérations du projet

L'exécution du projet malgré sa longue durée a bénéficié de l'apport d'une partie de personnel de départ avec une efficacité accrue grâce à la délocalisation de la Direction du projet pour plusieurs années.

A cause de cette longue durée d'exécution, des dépassements importants ont été enregistrés dans la contribution camerounaise au budget du projet avec une mise à

disposition des fonds dépendant des mécanismes du Ministère des Finances incompatibles avec les exigences de gestion d'un projet.

Les institutions associées ont convenablement joué leur rôle au niveau des ministères concernés mais les partenaires locaux (communes, communautés) n'ont pas contribué à la mesure des attentes à cause des dysfonctionnements internes.

Le suivi-évaluation s'est nettement amélioré du fait de la création en interne d'un organe permanent qui en était chargé et les sessions du comité directeur du projet ont aidé aux recadrages face aux décalages intervenus.

Au niveau des facteurs externes ayant négativement influencé l'exécution du projet il y en a deux principaux qui étaient difficilement prévisibles.

Il s'agit du défaut d'entretien routier n'ayant pas encouragé la bonne circulation des acteurs et une incitation à la production agricole. La revue institutionnelle du secteur forestier camerounais en plus d'avoir conduit à la mutation de l'Agence d'exécution du projet (ONADEF devenu ANAFOR) a introduit une longue période de transition au cours de laquelle se sont constatés des problèmes de gestion ayant conduit à une longue période de suspension du projet.

## **7- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **7.1 Conclusions**

- reposant sur les conclusions d'un pré-projet et les résultats de la première phase, le projet PD 21/98 Rév. 2(F) a bénéficié d'une identification et définition pertinentes mais avec d'importantes incertitudes liées au processus de classement de la forêt communale.
- une faiblesse a été décelée dans le montage du projet à travers le volet touristique qui n'a pas été intégré avec la rigueur requise pour sa faisabilité.
- la mise en œuvre aura connu d'importants décalages ayant conduit à une réduction des ambitions de départ mais avec la satisfaction d'atteinte de la quasi-totalité des produits retenus. Il en a résulté une contribution appréciable à l'application de la politique forestière du Cameroun dans la consolidation du domaine forestier permanent et l'exploitation durable des domaines permanents et non permanents.
- les possibilités d'une pérennisation des acquis sont réelles avec le contexte de regroupement de trois communes, l'intérêt manifesté par de nouveaux partenaires dont certains en cours de l'exécution du projet et les conditions réunies pour une mise en exploitation des forêts.
- une faiblesse importante a été constatée dans la faible capacité des principaux partenaires (communes et communautés) à générer des ressources propres. Elle les mettra dans la dépendance des exploitants potentiels même pour les opérations préliminaires (inventaires d'exploitation). Cet aspect reste à promouvoir dans l'encadrement après le projet.

### **7.2 Possibilités de transposition**

## 7.2 Possibilités de transposition

De part ses résultats, le projet PD 21/98 Rev. 2(F) va certainement contribuer de façon remarquable au développement de la zone de SIKOP.

Dans le contexte camerounais ou similaire marqué par un engagement dans le processus de décentralisation de la gestion des ressources au profit des collectivités territoriales décentralisées et une politique forestière dont un des axes est constitué par la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières, le modèle de ce projet mérite d'être reproduit.

Il faudrait néanmoins pour cela qu'il repose sur un domaine forestier préalablement classé offrant dès le départ la superficie à aménager et celles des séries forestières destinées à d'autres utilisations.

L'option stratégique d'un aménagement polyvalent semble mieux à même d'impulser un développement global des zones choisies à condition que chacun des volets à introduire soit le fruit d'une bonne maturation avec la collaboration des institutions en charge des politiques sectorielles concernées.

### Responsable du rapport

Nom : **MASSE BIENVENU**

Date : 15 Septembre 2015

Poste occupé : **Coordonnateur de Projet**



**I CONTRIBUTION OIBT \$ EU**

N°	Rubriques Budgétaires	Budget approuvé Document Projet	Dépenses après réajustements	Ecart
	<b>I. Fonds gérés par l'Agence d'exécution</b>			
<b>10</b>	<b>Personnel du projet</b>			
11	Cadres du projet et consultants			
12	Personnel administratif			
3	Consultant national	10 000	-	10 000
14	Autres effectifs	56 900	33 194	23 706
16	Experts internationaux	84 000	-	84 000
	<b>19. Total rubrique</b>	<b>150 900</b>	<b>33 194</b>	<b>117 706</b>
<b>20</b>	<b>Sous-traitance</b>			
	Inventaire d'exploitation	6 750	-	6 750
	Recherche sylvicole	24 000	12 316	11 684
	Recherche et vulgarisation	12 000	18 972	-6 972
	Réunion plan d'aménagement	8 000	12 200	-4 200
	Etude d'impact environnement	0	57 956	-57 956
	Aide à l'élaboration des plans simples de gestion	0	7 516	-7 516
	Construction hangars de collecte	0	29 700	-29 700
	Formation GICS et UGICS + organisation circuit de transformation	8 000	7 905	95
	Ouverture et matérialisation des limites	0	9 984	-9 984
	Réalisation des travaux sylvicoles pré exploitation	0	9 550	-9 550
	Formation en technologie de transformation	0	3 771	-3 771
	Organisation des séances de formation identifiées	0	4 000	-4 000
	Activement bâtiments et viabilisation	0	18 984	-18 984
	Appui activités femmes et jeunes	10 000		10 000
	Production matière production touristique	25 000		25 000
	<b>29. Total rubrique</b>	<b>93 750</b>	<b>192 853</b>	<b>-99 104</b>
<b>30</b>	<b>Frais de mission</b>			
31	Indemnités journalières			
	Formation sylvicole	6 000	-	6 000
	Formation agricole	8 000	2 240	5 760
	Voyage d'étude	10 000	-	10 000
	Formation touristique	24 000	-	24 000
	Fdm pour personnel du projet	14 600	30 494	-15 894
	<b>39. Total rubrique</b>	<b>62 600</b>	<b>32 734</b>	<b>29 866</b>
<b>40</b>	<b>Immobilisations</b>			
41	Achat équipement			
	- Matériel transformation produits agricoles		1 390	-1 390
	- Equipement informatique (1)	0	-	-
	- Véhicules (3)	0	40 000	-40 000
	- Motos (7)	0	10 000	-10 000
	- Photocopieuses	0		
	- Groupe électronique, bureau	0		

	Sikop			
	- Scies mobiles (2)	20 000	29 892	-9 892
	- Outillage de transformation de bois	10 000	9 800	200
	- Véhicules UGIC (contribution UGIC)	50 000	-	50 000
	<b>49. Total rubrique</b>	<b>80 000</b>	<b>91 082</b>	<b>-11 082</b>
<b>50</b>	<b>Consommables</b>			
51	Matières premières	37 100	43 985	-6 885
52	Pièces détachées	22 000	24 612	-2 612
53	Frais d'entretien	10 000	14 432	-4 432
54	Fournitures de bureau		10 914	-10 914
55	Communication (tél., timbres...)	11 800	1 483	10 317
56	Carburant et lubrifiant	58 000	79 959	-21 959
57	Frais d'assurance de douane et taxes	3 000	-	3 000
58	Matériel de formation	25 000	20 400	4 600
	<b>59. Total rubrique</b>	<b>166 900</b>	<b>198 785</b>	<b>-31 885</b>
<b>60</b>	<b>Divers</b>			
	Création forêts communautaires	0	6 046	-6 046
61	Location base opérationnelle			
62	Comité de suivi forêt communale			
63	Appui au fonctionnement UGIC	28 000	38 384	- 10 384
64	Appui au fonctionnement GIT	10 000	-	10 000
	Audit comptable	-	-	-
	Autres	2 610	1 656	954
	<b>69. Total rubrique</b>	<b>40 610</b>	<b>46 086</b>	<b>-5 476</b>
	<b>Total I</b>	<b>594 760</b>	<b>594 735</b>	<b>25</b>
	<b>II. Fonds retenus par l'OIBT</b>			
70	Frais OIBT de suivi, évaluation et administration			
71	Suivi, évaluation	19 000	19 000	-
72	Frais d'administration	33 757	33 757	-
	<b>Total 2</b>	<b>52 757</b>	<b>52 757</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>647 517</b>	<b>647 492</b>	<b>25</b>

## II- CONTRIBUTION CAMEROUN \$ EU

N°	Rubriques Budgétaires	Total Approuvé Document Projet	Total au 31.08.2015	Ecart
10	<b>Personnel du projet</b>	426 290	458 845	-32 555
30	Frais de mission	2 200	3 093	-893
40	Immobilisations			
	- Equipement et informatique	5 000	52 88	-288
	- Véhicules	105 000	84 261	20 739
	- Motos	28 000	19 275	8 725
	- Motos	4 000	3 709	291
	- Photocopieuse	8 000	8 036	-36
	- Groupe électrogène	20 000	-	20 000
	- Véhicule UGIC		1 314	-1314
	- Matériel bureau	-		
	<b>Total rubrique</b>	<b>170 000</b>	<b>121 883</b>	<b>48 117</b>
60	Consommables			
	- Matières premières	7 000	13 748	6 748
	- Frais d'entretien	-	6 348	-6 348
	- Fournitures de bureau	13 400	6 276	7 124
	- Communication	-	644	-644
	- Carburant et lubrifiant	-	2 029	-2 029
	- Frais d'assurance	6 000	6 106	-106
	<b>Total rubrique</b>	<b>26 400</b>	<b>35 051</b>	<b>-8 651</b>
60	Divers			
	Etude impact environnemental	-	10 670	-10 670
	Location base opérationnelle	7 000	17 691	-10 591
	- Comité de suivi Forêt communale	9 600	0	9 600
	- Appui fonctionnement UGIC	-	445	-445
	- Audit comptable		38 991	-38 991
	- Processus de classement		35 429	-35 429
	- Comité Directeur de projet		18 545	-18 545
	Total rubrique	16 600	121 771	-105 171
	<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>641 490</b>	<b>740 643</b>	<b>-99 153</b>

Annexe 2 ETAT DE TRESORERIE DU PROJET

I- FINANCEMENT OIBT

<i>A. FONDS RECUS DE L'OIBT</i>	<i>MONTANTS \$ EU</i>
<i>1<sup>re</sup> tranche</i>	<i>139 943</i>
<i>2<sup>me</sup> tranche</i>	<i>190 550</i>
<i>3<sup>me</sup> tranche</i>	<i>169 130</i>
<i>4<sup>me</sup> tranche 1<sup>re</sup> partie</i>	<i>50 000</i>
<i>4<sup>me</sup> tranche 2<sup>me</sup> partie</i>	<i>45 137</i>
<i>TOTAL FONDS RECUS (A)</i>	<i>594 760</i>
<b>B. DEPENSES</b>	

N°	Rubrique Budgétaire	Montant engagé	Montant Dépense	Total
<b>10</b>	<b>Personnel du projet</b>			
11	Cadres du projet et consultants			
12	Personnel administratif			
3	Consultant national		-	-
14	Autres effectifs		33 194	33 194
16	Experts internationaux		-	-
	<b>19. Total rubrique</b>		<b>33 194</b>	<b>33 194</b>
<b>20</b>	<b>Sous-traitance</b>			
	Inventaire d'exploitation		-	-
	Recherche sylvicole		12 316	12 316
	Recherche et vulgarisation		18 972	18 972
	Réunion plan d'aménagement		12 200	12 200
	Etude d'impact environnement		57 956	57 956
	Aide à l'élaboration des plans simples de gestion		7 516	7 516
	Construction hangars de collecte		29 700	29 700
	Formation GICS et UGICS + organisation circuit de transformation		7 905	7 905
	Ouverture et matérialisation des limites		9 984	9 984
	Réalisation des travaux sylvicoles pré exploitation		9 550	9 550
	Formation en technologie de transformation		3 771	3 771
	Organisation des séances de formation identifiées		4 000	4 000
	Activement bâtiments et viabilisation		18 984	18 984
	Appui activités femmes et jeunes			
	Production matière production touristique			
	<b>29. Total rubrique</b>		<b>192 853</b>	<b>192 853</b>
<b>30</b>	<b>Frais de mission</b>			
31	Indemnités journalières			
	Formation sylvicole		-	-
	Formation agricole		2 240	2 240
	Voyage d'étude		-	-
	Formation touristique		-	-
	Fdm pour personnel du projet		30 494	30 494
	<b>39. Total rubrique</b>		<b>32 734</b>	<b>32 734</b>

<b>40</b>	<b>Immobilisations</b>			
41	Achat équipement			
	- Matériel transformation produits agricoles		1 390	1 390
	- Equipement informatique (1)		-	-
	- Véhicules (3)		40 000	40 000
	- Motos (7)		10 000	10 000
	- Photocopieuses			
	- Groupe électronique, bureau Sikop			
	- Scies mobiles (2)		29 892	29 892
	- Outillage de transformation de bois		9 800	9 800
	- Véhicules UGIC (contribution UGIC)		-	-
	<b>49. Total rubrique</b>		<b>91 082</b>	<b>91 082</b>
<b>50</b>	<b>Consommables</b>			
51	Matières premières		43 985	43 985
52	Pièces détachées		24 612	24 612
53	Frais d'entretien		14 432	14 432
54	Fournitures de bureau		10 914	10 914
55	Communication (tél., timbres...)		1 483	1 483
56	Carburant et lubrifiant		79 959	79 959
57	Frais d'assurance de douane et taxes		-	-
58	Matériel de formation		20 400	20 400
	<b>59. Total rubrique</b>		<b>198 785</b>	<b>198 785</b>
<b>60</b>	<b>Divers</b>			
	Création forêts communautaires		6 046	6 046
61	Location base opérationnelle			
62	Comité de suivi forêt communale			
63	Appui au fonctionnement UGIC		38 384	38 384
64	Appui au fonctionnement GIT		-	-
	Audit comptable		-	-
	Autres		1 656	1 656
	<b>69. Total rubrique</b>		<b>46 086</b>	<b>46 086</b>
	<b>Total dépenses (B)</b>		<b>594 735</b>	<b>594 735</b>
<b>BALANCE A - B</b>				<b>25</b>

## II - FINANCEMENT CAMEROUN

### A. FONDS RECUS

MONTANTS \$ EU

Jusqu'en 2003

422 530

Après 2003

1<sup>er</sup> virement

21 720

2<sup>ème</sup> virement

29 848

3<sup>ème</sup> virement

14 569

4<sup>ème</sup> virement

44 417

5<sup>ème</sup> virement

44 417

6<sup>ème</sup> virement

44 417

7<sup>ème</sup> virement

44 417

8<sup>ème</sup> virement

21 273

9<sup>ème</sup> virement

42 553

10<sup>ème</sup> virement

12 473

CTFC

10 162

Mairie NYANON

508

TOTAL FONDS RECUS (A)

753 307

### B. DEPENSES

N°	Rubriques Budgétaires	Montant engage	Montant Dépense	Total
			458 845	458 845
10	Personnel du projet		3 093	3 093
30	Frais de mission			
40	Immobilisations		52 88	52 88
	- Equipement et informatique		84 261	84 261
	- Véhicules		19 275	19 275
	- Motos		3 709	3 709
	- Photocopieuse		8 036	8 036
	- Groupe électrogène		-	-
	- Véhicule UGIC		1 314	1 314
	- Matériel bureau			
	<b>Total rubrique</b>		<b>121 883</b>	<b>121 883</b>
60	Consommables		13 748	13 748
	- Matières premières		6 348	6 348
	- Frais d'entretien		6 276	6 276
	- Fournitures de bureau		644	644
	- Communication		2 029	2 029
	- Carburant et lubrifiant		6 106	6 106
	- Frais d'assurance			
	<b>Total rubrique</b>		<b>35 051</b>	<b>35 051</b>
60	Divers		10 670	10 670
	Etude impact environnemental		17 691	17 691
	Location base opérationnelle		0	0
	- Comité de suivi Forêt communale		445	445
	- Appui fonctionnement UGIC	6 451	38 991	45 442
	- Audit comptable		35 429	35 429
	- Processus de classement		18 545	18 545
	- Comité Directeur de projet			
	<b>Total rubrique</b>		<b>121 771</b>	<b>121 771</b>
	<b>TOTAL GLOBAL (B)</b>		<b>740 643</b>	<b>747 094</b>
	<b>BALANCE A - B</b>			<b>6 213</b>